

Juin 2018

Campugnan

Bulletin Municipal

17



P.5

**Compostage
domestique**



P.8

**Le budget
2018**



P.12

**Communication
numérique**

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Nous voici déjà à mi-chemin de l'année 2018. Les mois défilent et nous essayons de tenir nos projets sur le temps qui nous est imparti. Le chantier accessibilité, qui nous a pris l'année 2017 entière et le premier semestre 2018 s'achève.

Le budget est voté et les taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés.

Je souhaiterai également mettre en lumière le lancement du déploiement du Plan Haut Méga à l'échelle de la Gironde qui prévoit que d'ici 2024, tous les foyers seraient raccordés à la fibre. Trois tranches de deux ans sont ainsi prévues. Nous comprenons les difficultés que vous rencontrez au niveau du réseau internet et espérons être raccordés rapidement !

Enfin, je vous invite à suivre régulièrement le blog ou la page facebook, qui sont mis à jour chaque semaine afin de rester informé des actualités sur la Commune.

Il me reste à vous souhaiter un agréable été et de bonnes vacances.

Je vous souhaite une très bonne lecture !
Bien à vous,

Le Maire
Gilles LAE





p. 04 Le saviez-vous?



p. 05 Le compostage domestique



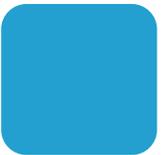
p. 09 L'accessibilité des E.R.P.



p. 10 Pendant ce temps...



p. 12 Communication numérique



p. 13 Etat civil

p. 14 Entreprises et associations



Suivez l'actualité de votre
commune via le blog

campugnan.blogspot.com

Et la page facebook
@Commune de Campugnan

Le Saviez-vous?

Nouveau contrôle technique

Depuis le 20 mai 2018, une nouvelle Directive Européenne est appliquée à la France. Elle vise à renforcer la prévention et la sécurité routière en introduisant un contrôle technique plus exigeant.



Ce qui change :

> Augmentation du nombre de points de contrôle : on passe de 123 à 133.

> Augmentation du nombre de défaillances (terme qui remplace défauts depuis le 20 mai 2018) : on

passse de 410 à 610.

> Baisse du nombre de fonctions contrôlées : on passe de 10 à 9.

> 3 niveaux de défaillances pour une mesure plus fine de la dangerosité

Nouveauté, la troisième catégorie de défaillance, dite critique, est instituée et concerne 127 points de contrôle.

Plus d'infos officielles sur servicepublic.fr, « Contrôle technique d'une voiture particulière »

Info insolite: Nos Maires Michel



Une étude sociologique de l'Institut d'études politiques de Lille a démontré que le prénom des Maires élus en 2014 est majoritairement Michel (1 509).

La plupart de ces Michel a entre 55 et 64 ans en 2014.

Par ailleurs, dû à une forte représentativité des hommes Maires (83,9%), le premier prénom féminin à apparaître dans le classement est « Martine », à la 59ème place des prénoms les plus portés par les maires.

Mais les 4ème du classement, les « Philippe » entrent sérieusement en compétition car ils remontent de plus en plus. Faut-il parier sur des « Philippe » chez les hommes à la tête de nos mairies aux prochaines élections?

L'info a été mise en ligne sur le site «Le Journal des Maires », sur lequel vous pourrez retrouver avec humour l'article complet.



Baisse de la vitesse maximale autorisée.

La réduction de 90 à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les routes à double-sens, sans séparateur central entrera en vigueur le 1er juillet 2018.

Les poids lourds et les jeunes conducteurs conservent leur régime particulier. Leur vitesse maximale autorisée est déjà de 80 km/h sur les routes concernées.

Les règles ne changent pas pour les véhicules articulés ou avec remorque dont le poids total est supérieur à 12 tonnes ; la vitesse maximale reste pour eux à 60 km/h hors des routes à caractère prioritaire et signalées comme telles.

La vitesse maximale autorisée d'une section à 80 km/h restera à 80 km/h en cas de pluie.

ATTENTION : Inscriptions sur les listes électorales avant le 31 décembre 2018 !



Compostage domestique

Avec l'interdiction de brûlage des déchets verts, d'autres solutions existent pour l'élimination des déchets ménagers.

Pourquoi ne pas composter ce qui peut l'être plutôt que de jeter?

Les déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies...) représentent 40 à 60 % de notre poubelle! Grâce à votre propre compost, vous pourrez enrichir votre terre pour permettre une meilleure fertilité et ce, sans produits chimiques qui polluent le sol. C'est naturel, facile et surtout gratuit!

Comment?

En présence d'oxygène et d'eau, les matières organiques sont transformées par des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des organismes de plus grande taille (vers, acariens, petits insectes...). Au terme du processus, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr.

Quoi mettre dans le composteur?

► Les déchets de cuisine :

épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.

► Les déchets de jardin :

tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, etc.

► Certains déchets de maison :

mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Oui mais avec modération :

► Les déchets très ligneux ou durs (tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou...): parce qu'ils se dégradent plus difficilement,

ils peuvent être broyés au préalable.

► Les mauvaises herbes: leurs graines résistent au compostage et peuvent germer.

► La viande : il est préférable de la placer en petits morceaux au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.

Quels outils?

L'équipement habituel du jardinier suffit pour pratiquer le compostage domestique :

- une poubelle ou un seau pour sélectionner les déchets de cuisine ou autres déchets organiques,

- une fourche, un croc, un remueur ou un aérateur pour brasser le compost,

- une brouette pour transporter les déchets ou le compost,

- une serpe, une hache, une cisaille ou un sécateur, pour réduire en petits morceaux les branches ou briser les déchets durs, voire un broyeur pour les plus grosses quantités,

- un grillage fixé sur un cadre pour tamiser le compost mûr.

Un composteur, aussi appelé «bac à compost» ou «silo à compost», convient pour les petits volumes (jusqu'à 1 000 litres).

Infos et conseils tirés du guide *Le compostage et le paillage* de l'ADEME (téléchargeable sur leur site, <http://www.ademe.fr>)

AUTOUR DE MA MAISON

Les règles à respecter

JE DÉBROUSILLE POUR ÉVITER LA PROPAGATION DU FEU À LA FORÊT



BROUSAILLES INTERDITES

Si vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain bâti ou non bâti situé à moins de 200 m de bois et forêts, vous devez respecter les obligations de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé jusqu'à 50 m des constructions y compris sur les propriétés voisines.

Le débroussaillage est un moyen de protéger sa maison et ses proches.

Règles de débroussaillage (L.135-2 et R163-3 du CF) contravention 4^{ème} ou 5^{ème} classe et amende pénale de 30 € (non débroussaillé après mise en demeure restée sans effet).



JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu et en toute période. Il existe d'autres solutions (broyage, compostage, déchetterie).

JE N'INSTALLE PAS MON BARBECUE N'IMPORTE OÙ

Un barbecue doit être installé de façon stable, dans un espace dégagé et à l'abri de toute matière inflammable. Un moyen d'extinction (tuyau d'arrosage, extincteur...) doit être disponible à proximité afin d'éviter la propagation des braises suite à un coup de vent. Le sol ne doit pas favoriser la propagation éventuelle de flammes.



TOUT FEU INTERDIT



Ne pas allumer de lanterne chinoise



Ne pas allumer de feu d'artifice

Emploi du feu et incendie involontaire (L.163-4 du CF) amende de 4^{ème} classe et sanctions pénales. En cas de départ d'incendie, peines de prison de 6 mois à 3 ans.

Un coup d'œil sur ...

Plantations Avec les élèves



Et ils ont goûté!

Radis, haricots verts et jaunes, salades, petits pois, basilic, persil, voilà quelques légumes et aromates plantés par les enfants à l'initiative de leurs

enseignants. Avec la terre ramenée à l'école par des papas d'élève, les légumes ont bien pris et certains ont même déjà pu être dégustés comme les radis ou la salade.

Les enfants apprennent à planter, reconnaître les légumes et à s'occuper d'un mini jardin.



Attention au moustique tigre.

Outre sa pique très douloureuse, ce moustique peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Une surveillance particulière est ainsi mise en place en métropole du 1er mai au 30 novembre de chaque année comme le préconise le plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika.

Comment le reconnaître?

> Il est tout petit ! (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises!)

> Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,

> Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!)

> Sa piqûre est douloureuse.

Vous l'avez vu? Signalez-le

> <http://www.signalement-moustique.fr/>

ou

> téléchargez l'application **iMOUSTIQUE**. Disponible sous *iphone* ou *android*, cette application vous permet, grâce à une photo, de savoir en un clin d'œil s'il s'agit d'un moustique tigre.



Bruits de voisinage Réglementation préfectorale



PARTICULIERS

Ils peuvent utiliser des outils de jardinage et/ou de bricolage bruyants uniquement :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et 14h30 à 19h30

- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

- Les dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

PROFESSIONNELS

Ils doivent interrompre leurs travaux bruyants entre 20h00 et 7h00 du lundi au samedi. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés, toute la journée.



Grêle du 26 mai 2018

Elle n'aura duré qu'une dizaine de minutes mais l'averse de grêle a fait de sérieux dégâts sur tout un couloir, du nord au sud. Nos pensées sont bien sûr allées vers les viticulteurs et agriculteurs car en faisant le tour de la commune pour constater les dommages, nous avons bien vu l'état de certaines parcelles.

Mais vous êtes nombreux à nous avoir signalé également les coups encaissés par les véhicules et tous les volets et portails en PVC qui n'ont pas résisté. La catastrophe naturelle, ne s'applique malheureusement pas en cas de grêle.

Nous espérons donc que vous avez tout de même pu être indemnisés correctement.

« Les sinistres considérés comme assurables, couverts par les garanties classiques d'assurances contrats dommages aux biens, ne relèvent [...] pas de la procédure catastrophes naturelles :

- les dommages consécutifs aux effets du vent, à la tempête, à la grêle, à la foudre, au gel, au poids de la neige ; l'infiltration d'eau sous les éléments de toiture. »

Article L.121-5 du Code des Assurances

Et ça continue encore et encore...

Fléau de beaucoup de communes aujourd'hui, autant rurales qu'urbaines, les dépôts sauvages sont de plus en plus fréquents.

Les dépôts sauvages sont des délits entraînant des sanctions prévues au Code Pénal allant, selon la nature du dépôt, de 35€ à 75 000€ d'amende.

Articles R.632-1, R.633-6, R.644-2, R.635-8 du Code Pénal et article L.541-46 du Code de l'Environnement).



Le Stade Blayais Handball interviendra deux heures cet été (mercredi 11/07 et 22/08 de 14h à 15h) sur la commune, pour faire découvrir le handball aux jeunes. Totalement gratuit pour les stagiaires et prise en charge par la Commune, cette action a été proposée par le Club et validée par le Conseil Municipal.

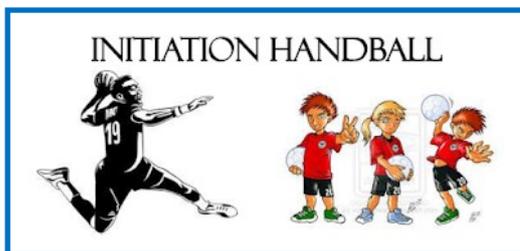
Pour les 6-16 ans

Inscriptions et renseignements :

M. Faissal CHELLAH

tel 06 17 79 50 87

faissalchellah@gmail.com



- « Quel jour passe les poubelles déjà? »
- « Cette semaine c'est la jaune ou la marron? »
- « On est férié, est-ce qu'elles passent aujourd'hui? »

On ne va pas se mentir, on s'est tous déjà posé une de ces questions! Aujourd'hui, plus de raisons de douter, le SMICVAL a lancé l'application « SMICVAL ET VOUS ». Disponible sur apple et android, cette application, gratuite peut vous envoyer une notification pour vous rappeler de sortir vos poubelles ou bien vous prévenir en direct en cas d'incident, de retard ou de grève.



Budget communal

Fonctionnement : 492 156 € dont un report de 143 806 € d'excédent 2017 (représente les dépenses courantes, fournitures, personnel, etc...)

Investissement : 211 988 € (représente les dépenses ponctuelles, les projets à long terme)

Impôts locaux

Pas d'augmentation des taux

Taxe d'habitation **17 %**

Taxe foncière (bâti) **21.50 %**

Taxe foncière (non bâti) **49 %**



► **VOIRIE** : Dernière année pour le curage de tous les fossés communaux. Moins de km à faire cette année donc une enveloppe moins conséquente. Des travaux lourds de busage sont prévus (des traversées de route notamment). Et enfin, avec l'accord et la direction du Centre Routier Départemental, une peinture au sol ainsi que des accotements seront créés au lieudit La Botte pour tenter de lutter contre la vitesse. *Les travaux de plus grosse envergure, comme les chicanes ou ralentisseurs initialement choisis n'ont pas été validés.*

► **BATIMENTS** : Nous terminons cette année le chantier de mise au normes accessibilité des ERP initié en 2017. Du côté des autres travaux, il faut compter une réfection de toiture de la partie basse de la Mairie ainsi que l'installation d'un chauffage aux nouveaux sanitaires de l'école, non prévus dans le projet de l'architecte.

► **ECLAIRAGE PUBLIC** : Nous consacrons comme chaque année une enveloppe de 4000 € pour le remplacement de foyers vétustes. Changer

régulièrement les foyers lumineux trop anciens permet d'éviter de grosses dépenses pas toujours prévisibles pour réparer des pannes et où changer des lampes hors service. En 2017, les 7 foyers remplacés ont finalement coûté moins cher que prévu.

► **MATERIEL** : Parmi les gros achats prévus cette année, un nouveau matériel de cuisson pour la cantine scolaire et un pare-ballons pour le city stade.

► **CIMETIERE** : Nettoyage et relevage de tous les caveaux et tombes abandonnés restants. A l'issue de cette opération, de nouveaux caveaux seront en vente et de nouveaux emplacement disponibles. Un nouvel ossuaire sera également créé, le premier étant plein.

► **Subventions** : Nous comptons cette année encore sur le concours de l'Etat et du Département de la Gironde pour nous aider dans nos investissements. Le syndicat d'Electrification, comme toujours, participe également à nos dépenses d'éclairage public.



VUE GLOBALE

Le bilan 2017 a été très positif malgré les grosses dépenses engendrées par le chantier accessibilité que nous finissons de payer cette année. L'exercice sera marqué par la fin des TAP ce qui nous fera une économie non négligeable. Nous n'envisageons toujours pas d'augmentation d'impôts et les taux sont maintenus à l'identique (seules les bases augmentent).

L'accessibilité des ERP



Parvis de la Mairie

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées un

établissement recevant du public existant ou créé dans un cadre bâti existant ou une installation ouverte au public existante permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

Art. R. 111-19-7. Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014

Rétrospective d'un chantier initié en 2016 avec la consultation de l'architecte Paul ZARUBA.



Après la prise de côtes, les réflexions et la prise en compte d'un budget non extensible, le cabinet nous propose un premier projet. Au vu des coûts annoncés des choix ont dû être faits comme celui de condamner l'accès à l'arrière-scène ou de rendre la scène interdite au public. L'étage de la Mairie, qui accueille les archives est également interdit au public désormais.

Pour l'école, le verdict tombe ; les toilettes ne sont pas illimités en place, il faut en créer de nouveaux.

S'en suit le dépôt des permis de construire (la Mairie n'est pas exemptée des règles d'urbanisme) et le lancement du marché public.

Au total, 12 lots seront attribués, du gros œuvre jusqu'à la peinture en passant

par l'électricité et la plomberie. Tous les corps de métier du bâtiment sont mis à contribution. Des entreprises du coin remportent le marché mais également des charentais.

L'enveloppe totale, entre les devis initiaux et les avenants, s'élève à 191 000 €, hors frais d'architecte et de bureaux de contrôle.

Le lancement est donné durant l'été 2017 et se sont ensuite plusieurs mercredis de réunion de chantier entre les entreprises, le cabinet d'architecte et la Mairie qui viennent rythmer le suivi des travaux, jusqu'au dernier coup de peinture il y a quelques semaines. Aujourd'hui, l'heure est au bilan de fin de chantier et aux dernières factures à régler.



Pendant ce temps...

... sur Campugnan !



Merci à la troupe Les Ateliers du Mascaret pour leur représentation

Master fitness

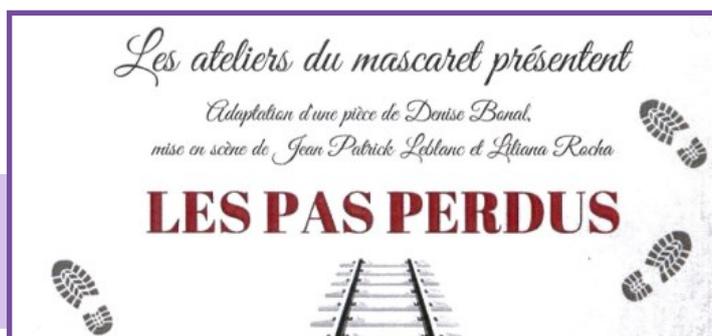


Capoeira, salsa, LIA, soirée de gala (ça en fait des A...) , le Master Fitness de cette année a été encore PLUS. Plus diversifié, plus de monde, plus d'intervenants... Bref, une belle réussite. Un repas du samedi soir typé « auberge espagnole » où tout le monde se retrouve, amène un petit quelque chose et on partage!

Les fonds récoltés par PAUSE FITNESS durant cette soirée permettent ont servi à faire un don de 150 euros pour participer à la cagnotte participative pour un fauteuil roulant. Ils permettront également d'offrir aux adhérents une sortie de fin d'année, un pique-nique et une balade commentée sur l'estuaire.

A la rentrée , Pause Fitness sera toujours sur place, tous les mardi à la salle des fêtes. Et cette année, l'association proposera des activités plus diversifiées, deux niveaux de difficulté et surtout l'alternance gym douce/cardio.

Contact Pause Fitness : Sylvie au 06 19 48 52 51



Bordeaux nous voila !



La popote de Marie

Dans chaque édition du bulletin municipal, retrouvez désormais une recette choisie par nos cuisinières parmi celles réalisées durant le semestre au restaurant scolaire

Sauté de veau comme tajine

Ingrédients :

Sauté de veau

oignons

concentré de tomates

semoule

Garniture aromatique

1 boîte d'olives

vin blanc

huile d'olives

Bouillon de bœuf

- 1- Singez* les morceaux de viande ;
- 2- Faites les dorer dans un rondou** avec de l'huile d'olives (dorez bien toutes les faces) ;
- 3- Relevez dans un gastro*** ;
- 4- Suez l'oignon émincé, ajouter la garniture aromatique ;
- 5- Déglacez avec le vin blanc ;
- 6- Ajouter la viande, mouillez au bouillon de bœuf et laissez mijoter 30 minutes ;
- 7- Ajouter les olives et laissez cuire sur feu doux environ 1h ;
- Pour la semoule :
- 8- Huilez votre semoule ;
- 9- Mettez à bouillir de l'eau (1 volume d'eau pour 1 volume de semoule) ;
- 10- Verser l'eau bouillante sur la semoule puis laissez gonfler et égrainer avec une fourchette ;
- 11- Avant de servir, ajouter du beurre fondu.

Pour les quantités, adapter au nombre de personne, la recette de base est pour 50 !

*Farinez / **marmite / ***plat profond

Bon appétit !

Fin des TAP



Communication numérique

169 abonnés sur la page facebook!



Avec des infos actualisées fréquemment, la page vous permet d'être avertis rapidement des actualités de la Commune. Vous pouvez également interagir avec nous sur des faits et publications, ou encore nous contacter via la messagerie. N'hésitez-pas!

@Commune de Campugnan

77 860 visites sur le blog!



Le blog est devenu l'espace numérique officiel de la Commune de Campugnan depuis 4 ans. Vous y trouvez les informations pratiques relatives à la Commune et les actualités. Le point fort de la version blog est la possibilité de s'abonner à l'alerte e-mail (sur la droite de la page). Avec l'alerte, vous recevez un mail dès que du contenu a été publié.

<http://campugnan.blogspot.fr/>



Le Plan Haut Méga du Conseil Départemental de la Gironde.

Lancé en 2016, ce plan vise à apporter la fibre optique dans tous les foyers des zones moins couvertes par le haut débit.

D'ici 2024, 28 000 km de réseau seront posés pour permettre d'acheminer la fibre chez les particuliers.

Il y aura trois vagues de travaux de 2 ans chacune. Nous ne savons pas encore à quelle phase notre commune appartiendra.

Dans le meilleur des cas, la fibre sera à la portée de nos prises campugnanaïses d'ici 2 ans et dans le pire des cas, dans 6 ans. Le particulier n'aura plus qu'à raccorder son habitation au réseau de fibre optique et les mégas pourront enfin décoller.

Très prochainement, le serveur d'éligibilité sera mis en ligne sur le site www.girondehautmega.fr et permettra de suivre le déploiement du réseau fibre optique et l'année d'intervention correspondant à votre adresse.



Grace au site Service-public.fr, vous pouvez désormais demander votre copie d'acte en ligne. Nous la recevons directement via le portail et y répondons aussitôt. Vous recevez ensuite votre copie par courrier. C'est rapide, facile et écologique !



Etat Civil

1er semestre

COPIE D'ACTE

Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation, seule la personne concernée par l'acte (à condition d'être majeure), son représentant légal ou son conjoint, peut en faire la demande ainsi que ses ascendants (parents, grands-parents) ou descendants (enfants, petits-enfants) et certains professionnels lorsqu'un texte les y autorise (ex: avocat, notaire), (excepté pour un acte de décès pour lequel vous n'avez pas besoin de justifier de votre qualité)

Pour un extrait sans filiation, toute personne peut y avoir accès sans avoir à justifier sa demande ou sa qualité.

Comment faire la demande?

Si l'acte concerne un fait survenu en France, faire la demande à la mairie de la commune concernée.

Si l'acte concerne un fait survenu à l'étranger, faire la demande auprès du Service central de l'état civil de Nantes.

Vous pouvez également faire une demande sur internet, via le site de la mairie ou le téléservice acte-etat-civil.fr ou par courrier sur papier libre accompagné d'une enveloppe timbrée.

La délivrance est gratuite et le délai peut varier selon les services.

ATTENTION AUX PRATIQUES FRAUDULEUSES.

Certains site internet vous proposent de demander votre copie d'acte à votre place moyennant finances. Certains vont même jusqu'à facturer le service une quarantaine d'euros. La délivrance de copie d'acte est GRATUITE! Pour être sûr de votre démarche en ligne, passez directement par le site des Mairie ou servicepublic.fr.

NAISSANCES

Margarida AURICOSTE ROCHA
Éléna DORDÉ

MARIAGES

Eddy KAZMIERCZAK
et Laurianne MILLE

DECES

Madame Monique PLANTEY (née BANEY)

Madame Yvette BÉTOUIGT (née FOURGEAUD)



Entreprises campagnanaises



G2L Constructions

Matthieu GELDER
Agent Commercial
www.g2l-constructions.com

1 bis route de l'ancienne RN 10
33240 SAINT ANTOINE 06 32 21 81 69
matthieu@g2lconstructions.com 05 57 58 91 97

Chenil de la Forêt



Marie Frans amis
Pension chien chat NAC

06 07 12 17 39
05 57 64 73 30

route de la Vergne
33390 Campagnan
chenildeforet@orange.fr



DYLERO

À votre service pour la réalisation de tous vos travaux
intérieur / extérieur

Charpente, couverture, zinguerie, maçonnerie, peinture, carrelage, etc...

DEVIS GRATUIT

06 26 96 88 75 - 09 54 71 04 52

Romain LEBER
7, La Botte 33390 CAMPAGNAN - djromain@hotmail.com

Stéphane ROCHE
Responsable de Production

Laurent ROUZIER
Président

Tél : 05 57 64 77 08
Mob : 06 34 51 23 00
Email : infinivap@gmail.com
www.infinivap.fr



des saveurs à l'infini

Fabricant de E-LIQUIDE

S.A.S INFINIVAP
9 Thibaud 33390 CAMPAGNAN

Pour les **FRAIS** aller au plus **PRÈS**

Loc'Halle bio
Groupement de Producteurs Maraichers
33 • 16 • 17 • 24 • 40 • 47

Jean-Christophe MADO

M.I.N de Brienne • Case n°1 • 33076 BORDEAUX
Tél : 06 85 53 43 20 • lochallebio@live.fr

DOMAPART
VENTE, LOCATION
www.domapart.com

Matthieu GELDER
Licet Mandataire Immobilier
100 m. av. N°9 300 377 Faculté de Droit

DOMAPART
IMMOBILIER

8-10 rue des Hâs
93210 La Plaine St Denis
Port : 06 20 50 24 94
gelder@domapart.com

nounou-top.fr



Sandra
Assistante maternelle près de chez vous !



Nounou depuis plus de 9 ans, j'ai un agrément pour quatre enfants dont deux places pour septembre 2016. Titulaire du CAP petite enfance, brevet de secouriste et préparatrice en pharmacie. Horaires du lundi au samedi De 6h00 à 20h00/21h00 Agrément pour horaires atypiques. Je propose des sorties très régulières au ram, ludothèque, bibliothèque, promenade et grand jardin remplie de jeux et jouets. Ainsi que de nombreuses activités de peinture, pâte à sel, sable magique, création d'objets etc.... Nous n'oublions pas de fêter les anniversaires de chaque enfant ainsi que Noël... la suite ici : www.nounou-top.fr/1847803

WWW.NOUNOU-TOP.FR
Le site spécialisé pour trouver une garde d'enfant

06 11 31 54 47

Service à la personne

Céline se tient à votre disposition pour

- le ménage,
- Le repassage,
- Les courses,
- Aide à la toilette,
- Petit jardinage, etc....
- Dans le secteur du Blayais (33390) et d'Etauliers



Allez ! au boulot !!

Vous pouvez me contacter au 06/89/98/94/67

Chèque emplois service accepté



Envoyez-nous vos
cartes de visite !

Associations campagnanaises

A « la sauce » des parents

Présidente : Jessica BOUTY
Secrétaire : Véronique HERNANDEZ
Trésorière : Angélique PIQUES

Club de l'amitié

Présidente: Claudette DAGNAS
Vice-Présidente : Henriette MAURIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorier : René MAURIN

Comité des fêtes

Présidente : Nicole GODICHAUD
Secrétaire : Geneviève RONDET
Trésorier : Claudette DAGNAS

L'entente des chasseurs

Président : Jean-Claude CHAIN
Vice-Président : Patrick PAILLE
Secrétaire : Sandrine MOURANY
Secrétaire Adj : Gaëlle DUFOUR
Trésorier : Michel CLECH
Trésorier Adj : Cyril CHAINTRIER

Pause'fitness

Présidente : Jessica Mackenzie
Trésorière : Marie Agnes GODICHAUD
Secrétaire : Nicole GODICHAUD

Sono Double L

Président : Laurent SCHNEIDER
Secrétaire/Trésorier : Ludovic PIETRZAK

Notre-Dame- de-Campugnan

Présidente : Christiane TAVERNIER
Vice-Présidente : Bernadette ROBIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorière : Colette ROPERS
Trésorière Adjointe : Chantal MADO
Responsable de l'église : Yvette GUERRY
Membre d'honneur : Monsieur le Curé
desservant la paroisse de Campugnan.

ON/OFF Racing Team

Président : Romain LEGER
Secrétaire :
Trésorier : Nicolas LAGARDERE

Le Souvenir Français

Président : Michel WERLE
Vice-Président : Colette WERLE
Trésorier : Martial DUMONDEL
Secrétaire :

La République Libre et Conviviale de Haute-Gironde

Président : Jean-Jacques TACHOIRE
Secrétaire : Marie-Joëlle FRUGERE
Trésorier : Franck BLANCHARD



NUMEROS UTILES

Mairie : 05 57 64 71 74

Ecole primaire : 05 57 64 76 21

Sous-Préfecture (Blaye) : 05 56 90 60 60

Communauté de Communes de Blaye : 05 57 42 33 33

Centre Intercommunal d'Action Sociale : 05 57 42 75 20

Centre des impôts (Blaye) : 05 57 42 66 70

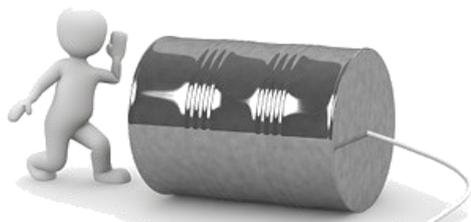
SAUR (Eyrans) : 05 53 49 77 00

Déchetterie (Saint-Paul) : 05 57 42 81 51

Piégeur agréé communal -

Monsieur Michel CLECH : 06 09 21 54 76

Numéros d'urgence



18

Pompiers

15

Samu

112

Sur les portables

17

Gendarmerie

